

Safety Data Sheet

According to 1907/2006/EG, Article 31



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Nom du produit:	COAT LUBE Isolant 25mL	650-1025
	COAT LUBE Isolant 250mL	650-1250
Emploi de la substance	Agents de séparation	
Fournisseur:	Dentify GmbH Scheffelstr. 22 78234 Engen / Germany	
Information:	Tel: + 49-7733-977 62 40, Fax: +49-7733-977 62 44 (Lu – Je 8:00 – 16:30, Ve 8:00 – 15:00)	
Numéro d'appel d'urgence:	Tel: + 49-7733-977 62 40 (Lu – Je 8:00 – 16:30, Ve 8:00 – 15:00)	

2. Identification des dangers

Classification de la substance selon le règlement (CE) n° 1272/2008
R34 Provoque des brûlures

Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315+H318 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/Savon P404 Stocker dans un récipient fermé. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3. Composition/ informations sur les composants

Description:	Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.	
Composants dangereux:		
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	Glycerin substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 68037-49-0 EINECS:	Ethyl-2-methyl-4-undecanol-hydrogensulfat-Natrium-Salz C R34 Xn R21/22 corr. Peau 1B, H314, Acute Tox. 4, H302, Acute Tox.4, H312	10-25%
CAS: 111-90-0 EINECS: 203-919-7	Carbitol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
Indications complémentaires:	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

4. Premiers secours

Description des premiers secours	
Après inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau:	Retirer / enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
Après contact avec les yeux:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes. Continuez à rincer.
Après ingestion:	Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:	Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Dangers particuliers résultant de la substance:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Conseils aux pompiers Équipement spécial de sécurité:	Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Précautions de l'environnement:	Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

56-81-5 glycerol	VME Valeur à long terme: 10 mg/m ³
111-90-0 Carbitol	VME Valeur à long terme: 35mg/m ³ , 6ml/m ³ 2(l); AGS, Y, 11 AGW

Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition de courte durée ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome

Protection des mains:

Gants de protection:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Informations additionnelles :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Divers, selon l'encrage
Odeur:	Caractéristique
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	160 °C
Température d'inflammation:	400 °C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20 °C:	23hPa
Densité à 20 °C:	1,12 g/cm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0%
Autres informations:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	
Stabilité chimique:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune réaction dangereuse connue.
Conditions à éviter:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

56-81-5 Glycerol	Oral	LD50	12600 mg/kg (rat)
111-90-0 Carbitol	Oral	LD50	5500 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	8500 mg/kg (rabbit)

Corrosion/irritation cutanée:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'autres indications pour l'examen du produit montrent par des raisons de la méthode de calcul des principes généraux de classification de l'UE pour la préparation dans la dernière version valide le danger suivant: Irritation.

12. Informations écologiques

Toxicité:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Persistence et dégradabilité:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Potentiel de bioaccumulation:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Mobilité dans le sol:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.
Autres effets néfastes:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Informations supplémentaires:	Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Rincer une plus grande quantité dans la canalisation ou le plan d'eau peut entraîner une augmentation de la valeur du pH. Une valeur de pH plus élevée peut endommager l'organisme de l'eau. Lors de la dilution de la concentration appliquée, la valeur du pH diminue considérablement, de sorte qu'après l'utilisation, les eaux usées qui doivent être évacuées dans la canalisation, ont un faible effet dangereux pour l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	
Recommandation:	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Catalogue européen des déchets	
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 01	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Emballages non nettoyés:	
Recommandation:	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR / RID)	
Numéro:	UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF n.o.s. (tétradécyl sulfate de sodium)
Classe (s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	8
Code de classification:	E1
Quantités limitées (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
Numéro de danger:	
Code de restriction du tunnel:	E
Autres indications pertinentes pour le transport terrestre	
Quantité exceptée:	E1
Transport fluvial (ADN)	
Numéro:	UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF n.o.s. (tétradécyl sulfate de sodium)
Classe (s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	8
Code de classification:	E1
Quantités limitées (LQ):	5 L
Autres indications pertinentes pour le transport fluvial	
Quantité exceptée:	E1

Safety Data Sheet

According to 1907/2006/EG, Article 31



Transport maritime (IMDG)
Numéro: UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF n.o.s. (tétradécyl sulfate de sodium)
Classe (s) de danger pour le transport: 8
Groupe d'emballage: III
Etiquette de danger: 8
Instructions spéciales: -
Quantités limitées (LQ): 5 L
EmS: F-A, S-B
Autres indications pertinentes pour le transport maritime
Quantité exceptée: E1

Transport aérien (OACI):
Numéro: UN 1760
Nom d'expédition correct: LIQUIDE CORROSIF n.o.s. (tétradécyl sulfate de sodium)
Classe (s) de danger pour le transport: 8
Groupe d'emballage: III
Etiquette de danger: 8
Quantité exceptée (LQ) Passager:
Instruction d'emballage IATA -Passager:
IATA-Quantité maximale - Passager:
Instruction d'emballage IATA - Cargo:
IATA-Quantité maximale - Cargo:
Autres indications pertinentes pour le transport aérien
Quantité exceptée:
Passager-LQ:

Risques environnementaux: Non
Mesures préventives spéciales pour l'utilisateur: Aucune autre information pertinente disponible.
Transport de marchandises en vrac conforme à l'appendice II de la convention MARPOL 73/78 et conforme IBC-Code: Non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

Consignes de sécurité, protection de la santé et de l'environnement / législation pertinente spécifique au matériau ou à la composition:
Réglementations UE
Indication supplémentaire: À considérer: 850/2004 / CE, 79/117 / CEE, 689/2008 / CE
Réglementations nationales: Restrictions d'emploi des jeunes à prendre en compte considération (§ 22 JArbSchG). Envisager des restrictions pour les femmes enceintes et allaitantes (§§ 4 et 5 MuSchRiv). Restrictions d'emploi: Classe de pollution de l'eau: 2 - pollution de l'eau
Évaluation de la sécurité des matériaux: L'évaluation de la sécurité des matériaux pour les matériaux de cette composition ne sera pas exécutée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Safety Data Sheet

According to 1907/2006/EG, Article 31



R-phrases:

- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion
- R34 Provoque des brûlures

H & EUH-phrases:

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les données ci-dessus sont basées sur nos connaissances et notre expérience à partir de la date d'émission, elles n'ont aucune pertinence des caractéristiques de la garantie. Aucune responsabilité ne sera prise pour la faute et l'intégrité.